



COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DE BASTIA

Conseil du 9 février 2018

DELIBERATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

OBJET : Lancement d'une étude d'opportunité sur la création d'un office de tourisme intercommunautaire - avenant n°1 à la convention de groupement de commande

ETAIENT PRESENTS :

Guy ARMANET, Serena BATTESTINI, Marie-Christine BERTOLUCCI, Jean BIAGGINI, Philippe PERETTI, Marie-Dominique CARRIER, Emmanuelle de GENTILI, Mattea LACAVE, Jean-Joseph MASSONI, Catherine MEZZANA, Jean-Louis MILANI, Julien MORGANTI, Emma MUSSIER, Lucien NATALI, Jean-Jacques PADOVANI, Etienne PERFETTI, Linda PIPERI, Henri POYET, Louis POZZO DI BORGIO, François-Xavier RIOLACCI, Dominique ROSSI, Michel ROSSI, Jean-Michel SAVELLI, Céline SIMONI-PIACENTINI, François TATTI, Marie-Hélène VALENTINI.

ONT DONNE POUVOIR :

Valérie BIANCHI	à	M. Guy ARMANET
Marie-Dominique GIAMARCHI	à	Marie-Christine BERTOLUCCI
Pierre-Michel SIMONPIETRI	à	Louis POZZO DI BORGIO
M. Jean-Noël VALERY	à	Michel ROSSI
Jean ZUCCARELLI	à	François-Xavier RIOLACCI

QUORUM : 21

ABSENTS : Eliane ARRIGHI-LENZIANI, Angèle BRUNINI, Michel CASTELLANI, Marie-Paule HOUEMER, Thérèse LORENZI, Pierre-Noël LUIGGI, Ivana POLISINI, Gilles SIMEONI, Françoise VESPERINI.

Monsieur le Président ouvre la séance, constate le quorum et invite le Conseil à désigner son Secrétaire.
Mme Serena BATTESTINI est élue secrétaire de séance.

Conseil du 9 février 2018

OBJET : Lancement d'une étude d'opportunité sur la création d'un office de tourisme intercommunautaire - avenant n°1 à la convention de groupement de commande

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2001-1966 du 24 décembre 2001 portant transformation du District de Bastia en Communauté d'Agglomération et fixant les compétences de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu l'arrêté préfectoral n°40 du 28 décembre 2016 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la convention de groupement de commande signée le 7 septembre 2017 entre la Communauté d'Agglomération de Bastia et la Communauté de Communes du Cap Corse pour le lancement d'une étude relative à la création d'un Office de Tourisme intercommunautaire ;

Considérant la nécessité de réévaluer le montant prévisionnel de l'étude ;

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 11 décembre 2017 ;

Vu le rapport n° 2 ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

APPROUVE

(Abstention François-Xavier Riolacci et Jean Zuccarelli)

Le projet d'avenant n°1 à la convention de groupement de commande de septembre 2017 pour modifier le montant prévisionnel de l'étude en le portant à 55 000 euros ;

AUTORISE

Le Président à signer l'avenant n°1 et tous documents se rapportant à ce dossier ;

DIT

Que les crédits sont prévus au Budget de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT

François TATTI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification